

Communiqué de presse de la Commission sur l'action entreprise par le Portugal pour mettre fin à son déficit excessif (21 juin 2006)

Légende: Le 21 juin 2006, la Commission européenne adresse une communication au Conseil dans laquelle elle évalue les mesures adoptées par le Portugal depuis la mi-2005 pour réduire son déficit excessif. Publié le même jour, ce communiqué de presse résume le contenu de la communication.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [24.10.2007]. IP/06/811. Disponible sur <http://europa.eu/rapid/searchAction.do>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_de_la_commission_sur_l_action_entreprise_par_le_portugal_pour_mettre_fin_a_son_deficit_excessif_21_juin_2006-fr-2ad2044c-7ab3-4790-b715-95d3ab5d94fc.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

La Commission évalue l'action entreprise par le Portugal pour mettre fin à son déficit excessif en 2008 au plus tard (Bruxelles, le 21 juin 2006)

La Commission européenne estime que le Portugal est sur la bonne voie pour mettre fin à son déficit excessif en 2008 au plus tard, comme cela lui a été recommandé par le Conseil en septembre 2005, pour autant qu'il exécute strictement le budget de 2006 et qu'il continue d'appliquer une stratégie rigoureuse d'assainissement budgétaire en 2007 et les années suivantes. Pour l'instant, il ne semble pas nécessaire de recommander de nouvelles mesures dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs. La Commission continuera de suivre attentivement l'évolution de la situation, notamment à la lumière des incertitudes et des risques significatifs qui pèsent sur l'évolution du budget.

« Le Portugal a adopté un ensemble de mesures globales et courageuses depuis la mi-2005 pour réduire son déficit excessif, mais des incertitudes et des risques significatifs subsistent, d'autant plus que certaines mesures importantes doivent encore être mises en œuvre. Les efforts d'assainissement doivent être intensifiés, en particulier dans le volet des dépenses, afin que les finances publiques retrouvent une position saine et solide, une condition préalable à une croissance plus rapide et plus vigoureuse et à la création d'emplois » a déclaré Joaquín Almunia, le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires.

Le 20 septembre 2005, le Conseil a décidé qu'il existait un déficit excessif au Portugal et a recommandé au gouvernement de prendre des mesures avant le 19 mars 2006 pour *« limiter la détérioration de la situation budgétaire en 2005 », « assurer une diminution forte et régulière du déficit corrigé des variations conjoncturelles, mesures exceptionnelles ou temporaires exclues, en accomplissant dès 2006 des progrès majeurs sous forme d'une réduction de 1,5 % de PIB par rapport à 2005, suivie les deux années suivantes par des diminutions sensibles d'au moins 0,75 % de PIB »*. Le Conseil a également invité les autorités portugaises à *« maîtriser et à réduire les dépenses sur les prochaines années et saisir toutes les occasions de réduire le déficit budgétaire et se tenir prêtes à arrêter les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires pour parvenir à corriger le déficit excessif en 2008 »*. Il a encouragé le Portugal à *« veiller à ce que le ratio de la dette publique brute soit infléchi durablement à la baisse et se rapproche à un rythme satisfaisant de la valeur de référence »*. Enfin, le Conseil a invité les autorités portugaises à *« poursuivre l'amélioration de la collecte et du traitement des statistiques publiques »* et à équilibrer leur budget à moyen terme.

Dans une communication au Conseil qu'elle a adoptée ce jour, la Commission estime que l'action entreprise par le Portugal reflète des progrès adéquats en vue de la correction du déficit excessif dans les délais impartis. En particulier, le Portugal (i) a atteint l'objectif en matière de déficit pour 2005 (6 % du PIB) ; (ii) a adopté un ensemble global de mesures correctives qui, lorsqu'elles produiront pleinement leurs effets, devraient permettre d'opérer l'ajustement structurel requis pour cette année; (iii) a confirmé pour 2008 l'objectif d'un déficit de moins de 3 % du PIB et une trajectoire d'ajustement structurel conforme à la recommandation du Conseil ; (iv) a mis en œuvre des réformes des dépenses et maintenu ses objectifs budgétaires malgré des perspectives de croissance du PIB moins favorables ; (v) prévoit de réduire la dette publique à partir de 2008 ; et (vi) a entrepris une action en vue d'améliorer les statistiques.

Le Portugal a notamment relevé son taux normal de TVA de 19 à 21 %, a augmenté les taxes sur les produits pétroliers et le tabac et a amélioré la collecte des recettes fiscales, ce qui produit déjà des effets. Par ailleurs, le budget 2006 vise à stabiliser les dépenses en termes réels, notamment par un gel des transferts en faveur des administrations locales, des règles plus strictes pour le recrutement des fonctionnaires et un gel des promotions automatiques. Les mesures à caractère plus permanent concernent notamment la suppression du régime de retraite des fonctionnaires qui sera désormais intégré dans le régime général, ainsi que des réductions des dépenses dans le domaine des soins de santé.

Des incertitudes subsistent quant à l'efficacité des mesures et des mécanismes de contrôle des dépenses, mais les données préliminaires relatives à l'exécution du budget laissent penser que depuis le début de l'année, les plans ont été bien respectés dans l'ensemble.

Par conséquent, la Commission considère qu'il n'est pas nécessaire pour l'instant d'adopter d'autres mesures dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs. Par ailleurs, elle souligne que des incertitudes et des risques significatifs pèsent toujours sur l'objectif de correction du déficit excessif pour 2008 – la condition principale étant que les résultats budgétaires ne peuvent être atteints que si toutes les mesures correctives annoncées sont effectivement mises en œuvre. Elle rappelle que si les mesures prévues ne sont pas efficaces, d'autres efforts devront être déployés pour atteindre les objectifs budgétaires. La Commission continuera de suivre attentivement l'évolution de la situation budgétaire au Portugal, compte tenu notamment de la fragilité de ses finances publiques.

La communication de la Commission au Conseil est disponible à l'adresse:
http://ec.europa.eu/economy_finance/about/activities/sgp/edp/edpnt_en.htm

Le tableau suivant compare les objectifs budgétaires du Portugal figurant dans les programmes de stabilité de décembre et de juin 2005 ainsi que les prévisions de printemps des services de la Commission du 8 mai dernier.

[...]